

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
14 aout 2020

Dossier complet le :  
14 aout 2020

N° d'enregistrement :  
2020-10023

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une tribune Est au stade de rugby Jean-Dauger à BAYONNE (64) pour le compte de la SASP AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SASP AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Philippe TAYEB (Président)

RCS / SIRET

4 3 1 8 4 1 4 7 6 0 0 0 2 6

Forme juridique SASP

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du projet de modernisation du stade Jean-Dauger à Bayonne, afin de notamment pouvoir pratiquer dans les conditions normalisées en toute saison et en toutes conditions météorologiques, la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro a pris le parti de dynamiser son secteur sportif en se dotant d'une pelouse hybride, technologie utilisée par nombre de clubs sportifs désormais. La nouvelle pelouse sera, par la suppression de la piste d'athlétisme entourant le terrain actuel, déplacée de 14 mètres à l'Ouest vers la Tribune Honneur. De ce fait, la tribune Est, à l'aspect provisoire et sans saveur, sera, dans le cadre du présent projet, déplacée vers l'aire de jeux afin de créer une ambiance de chaudron. En effet, considérant les normes de confort, notamment visuel du sport professionnel actuel, un tel éloignement entre les tribunes et l'espace de jeux était devenu totalement inadapté. Le projet prévoit donc la déconstruction de la tribune Est actuelle, d'une emprise de 1 572 m<sup>2</sup> et la construction d'une nouvelle tribune de 2 847 m<sup>2</sup> d'emprise au sol accueillant 3 808 places dont 56 places PMR. Des aménagements à l'arrière de la tribune seront également prévus avec la création d'un merlon, dont les terres seront issues de l'excavation nécessaire à la réalisation du terrain. Ce merlon, en plus de créer une frontière entre le terrain de rugby et le fronton de pelote présent à proximité, constituera aussi une ceinture verte devant la nouvelle tribune.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet de déconstruction - construction d'une nouvelle tribune s'inscrit dans une dynamique globale de modernisation du stade Jean-Dauger. En effet, en plus de la construction de cette tribune, la construction d'une nouvelle tribune au Sud et d'un centre de formation à proximité de l'enceinte sont en ce moment même à l'étude.

Le projet a donc plusieurs objectifs :

- Participer à la modernisation du stade Jean-Dauger (tribune adaptée, confortable et esthétique...) et à la valorisation des espaces extérieurs (création d'un merlon, préservation d'un fronton pour l'activité pelote...)
- Constituer une arène érigée en chaudron
- Participer au confort des spectateurs et à l'amélioration de l'expérience match
- Accueillir des espaces réceptifs qui serviront pendant les matchs pour les spectateurs VIP et qui pourront être loués lors d'organisations d'événements ou de séminaires par des tiers

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet comprend, en termes de travaux :

- La démolition de la tribune existante, de la conciergerie et des vestiaires pelote / scolaire
- La construction d'une nouvelle tribune de 2 847 m<sup>2</sup> d'emprise au sol
- L'aménagement d'un merlon en pied de tribune servant de limite séparative avec le fronton, de ceinture verte paysagère et de point d'accès à la tribune
- La reconstruction des vestiaires pelote / scolaires dans une partie du merlon afin de participer à la valorisation paysagère du site
- La suppression des mâts d'éclairage et la mise en place de nouveaux mâts adaptés à la nouvelle emprise du terrain et d'une qualité esthétique supérieure aux anciens
- La valorisation des espaces extérieurs périphériques à la tribune (aménagement espaces verts, plantations...)

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet permettra, en phase d'exploitation :

- d'accueillir les spectateurs venant assister aux rencontres sportives (ou autres événements si souhaité). La tribune aura une capacité de 3 808 places assises dont 56 places PMR. La tribune comprendra des salons VIP, au nombre de 3, permettant de recevoir les spectateurs VIP durant les rencontres. Sous la tribune, des sanitaires et des locaux techniques seront prévus
- l'organisation d'événements ou de séminaires dans les salons VIP loués pour l'occasion à des tiers
- de disposer de nouveaux vestiaires pour les clubs de pelote et les scolaires

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire comprenant des démolitions

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le terrain du projet : stade Jean-Dauger à Bayonne (64) : parcelle BW 185	80 581 m <sup>2</sup>
Emprise au sol de la tribune Est démolie	1 572 m <sup>2</sup>
Emprise au sol de la nouvelle tribune Est	2 847 m <sup>2</sup>
Longueur / Largeur / Hauteur de la nouvelle tribune Est	25 m x 116 m / 17,86 m
Conciergie démolie / Vestiaires supprimés / Vestiaires reconstruits	85 m <sup>2</sup> / 582 m <sup>2</sup> / 354 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Stade Jean-Dauger  
38 Avenue du Docteur Léon Moynac  
BAYONNE (64)

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 4 3 ° 2 9 ' 0 6 " 3    Lat. 0 1 ° 2 8 ' 4 3 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enceinte romaine / la Cathédrale Notre-Dame et le Cloître / les fortifications et glacis de Bayonne / la Fontaine Saint-Léon / la charpente du Manège de Marracq / les Remparts de Bayonne / l'immeuble 1 rue des Prébendés / l'immeuble 17, rue Lagréou / l'Hôtel de Belzunce
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enceinte romaine / la Cathédrale Notre-Dame et le Cloître / les fortifications et glacis de Bayonne / la Fontaine Saint-Léon / la charpente du Manège de Marracq / les Remparts de Bayonne / l'immeuble 1 rue des Prébendés / l'immeuble 17, rue Lagréou / l'Hôtel de Belzunce. Le stade se trouve dans le périmètre des 500m

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de modification en phase match puisque la tribune est reconstruite quasiment au même emplacement</p> <p>En phase chantier, les circulations seront étudiées pour limiter au maximum les nuisances. Une entreprise générale aura la gestion du chantier. Cela limitera donc la co-activité et donc les nuisances</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier : nuisances sonores inhérentes à un chantier en milieu urbain. Néanmoins le chantier se situe à environ 70 m des premières habitations. Il est d'ailleurs séparé des habitations par une voie de circulation.

				Pas de nuisances olfactives particulières
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations en phase chantier dues aux terrassements et démolition
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En fonctionnement, émissions lumineuses classiques pour l'éclairage d'un stade de rugby de top 14.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de nuisances particulière en phase chantier, les travaux ne se déroulant pas en horaires décalés.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejet spécifique
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin de rétention prévu dans le projet pour limiter les apports EP sur le réseau existant (eaux de ruissellement de la toiture, voie engin...). Le bassin de rétention est dimensionné avec pour paramètre 88m par m <sup>2</sup> imperméabilisé créé dans le cadre de l'opération soit 301 m <sup>3</sup> et un débit de fuite en sortie de 1,03/s. Bassin étanche de type SAUL enterré sous la voie engin située à l'Est de la tribune créé, hauteur utile de 1,01m.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement pour les EU sur le réseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conciergerie (85 m <sup>2</sup> ) sera désamiantée avant démolition Les terres terrassées durant le chantier de remplacement / déplacement de la pelouse, actuellement en cours, seront réutilisées dans le cadre du projet pour l'aménagement du merlon. Une attention particulière sera portée à la réutilisation possible des matériaux issus des démolitions. Pas de déchets spécifiques en phase exploitation.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet qui améliorera la qualité architecturale de l'enceinte sportive (au niveau de la tribune comme du traitement des espaces extérieurs) et participera donc à la valorisation du site
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Reconstruction d'une tribune au sein d'une même enceinte sportive

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le choix est fait de faire réaliser les travaux par une entreprise générale afin de limiter les risques et nuisances liés à la co-activité. En termes de gestion de chantier, l'objectif sera l'organisation d'un chantier propre ou les impacts sur l'environnement sont connus et maîtriser afin de limiter les nuisances et pollutions. La liste des mesures complètes proposées est jointe en annexe.

Elles ont pour objectif de limiter :

- les risques et les nuisances pour les riverains
- les risques pour la santé des travailleurs
- les pollutions de proximité
- la quantité de déchets de chantier mis en décharge définitive
- les consommations de ressources pour la réalisation

Bien entendu, une attention particulière sera demandé sur l'aspect propreté du chantier.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact car il concerne la démolition - reconstruction d'une tribune au sein d'une même enceinte sportive en milieu urbain. De plus, par cette reconstruction, le projet participe à la valorisation, d'un point de vue architectural comme paysager, du site tout entier, situé en coeur de ville.

En termes de chantier, les travaux sont prévus sur un laps de temps très court (mi-septembre à mi-janvier) et seront réalisés par une entreprise générale afin d'éviter les risques et nuisances liés à la co-activité. Les travaux seront réalisés en semaine et n'auront que peu d'incidence sur le fonctionnement du site, qui accueille des spectateurs les jours de match seulement (samedi / dimanche tous les 15 jours environ).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>-&gt; Présentation du projet : -&gt; 4. Caractéristiques générales du projet</p> <p>-&gt; Implantation projet côté rue } Annexe 3 (complément)</p> <p>-&gt; Localisation projet côté route } Annexe 3 (complément)</p> <p>-&gt; Plan de circulation -&gt; complément annexe 4</p> <p>-&gt; Méthodologie chantier : 6.4.</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Boyonne

le,

12/08/20

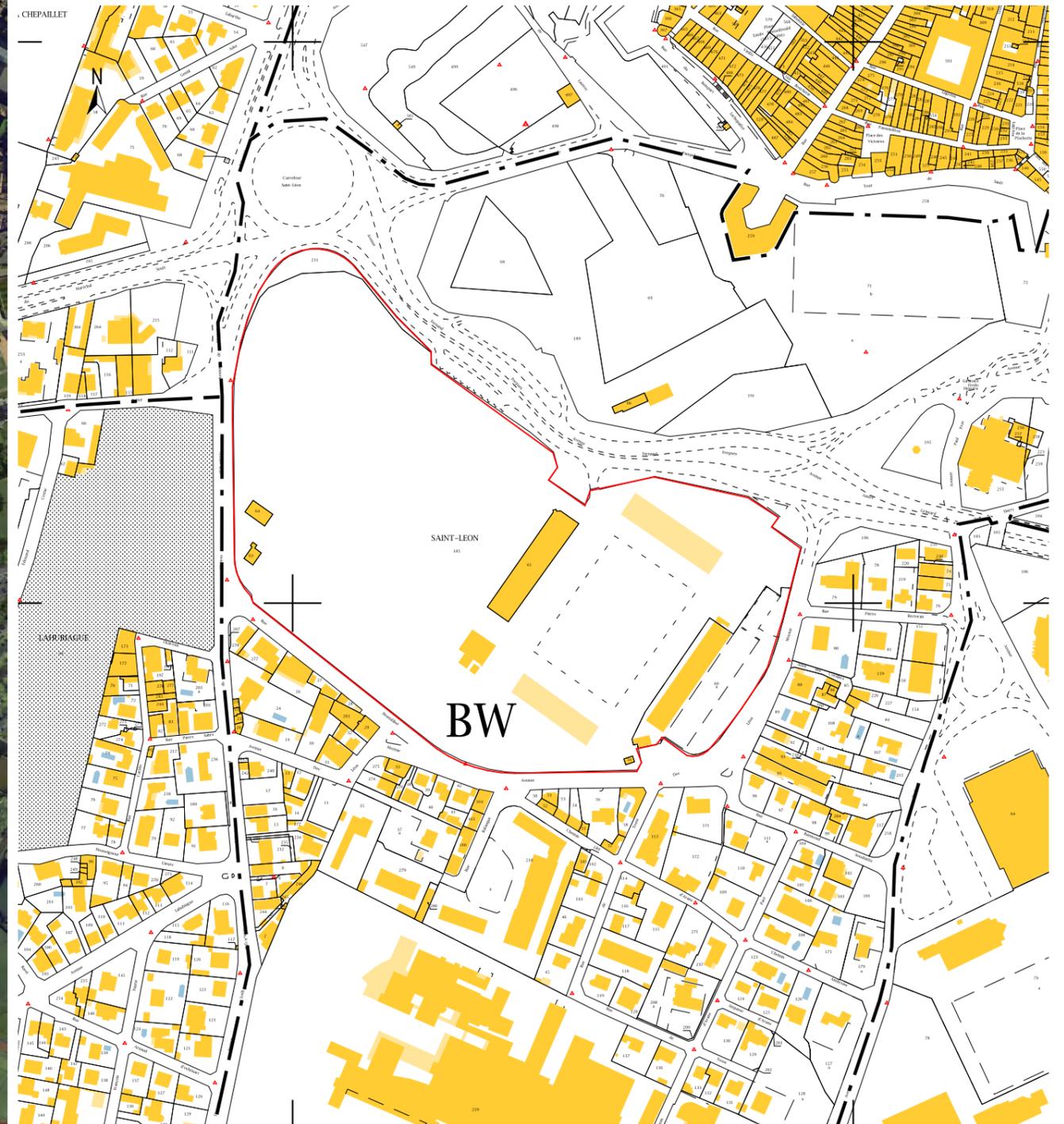
Signature



par I/O. A. Aubert (DG)



Emplacement projet :  
8 Avenue Fernand Forgues  
64 100 Bayonne





PC 7a



PC 8a



PC 7b

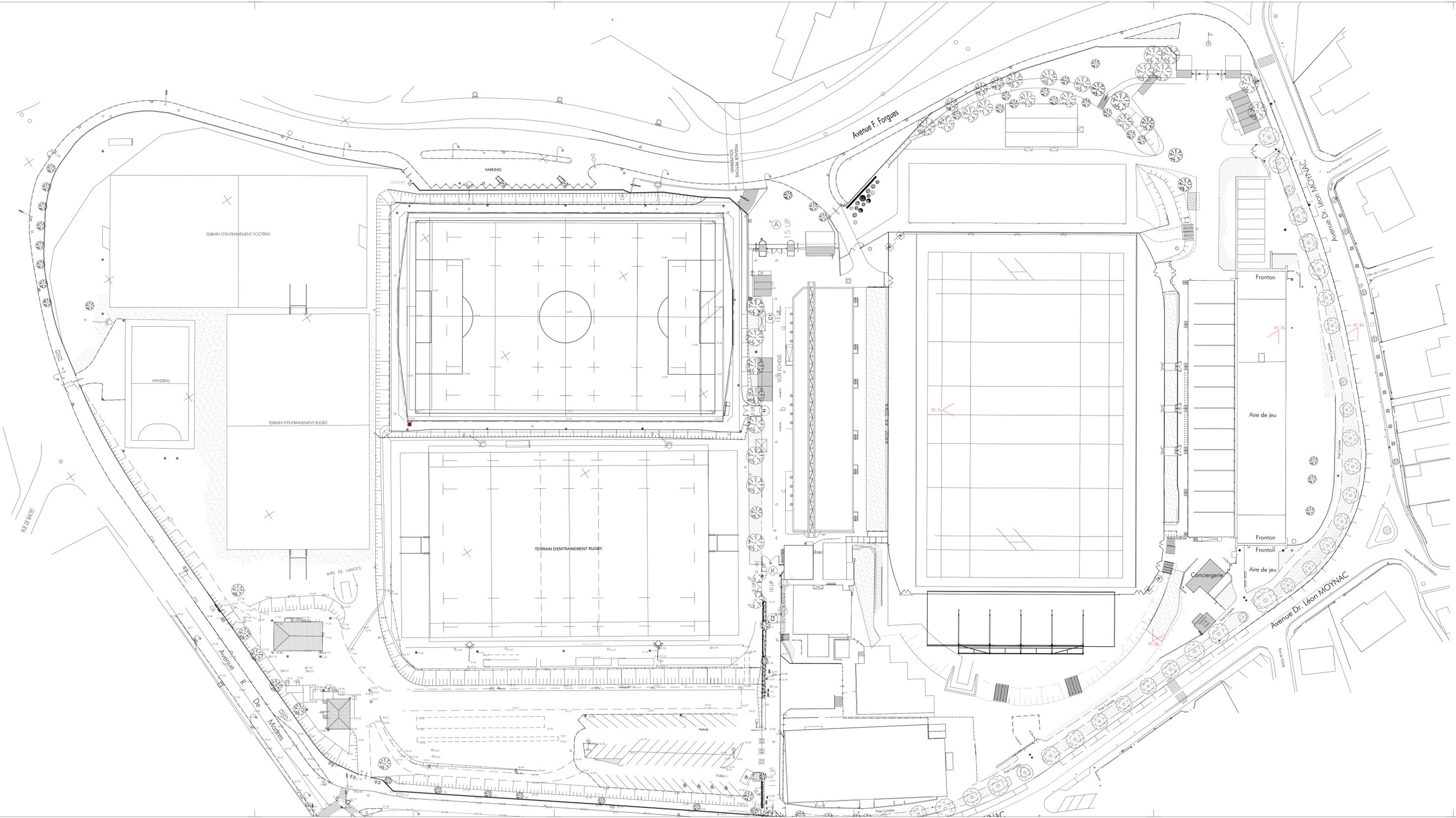
PC 7 - Photographies dans l'environnement proche



PC 8b

PC 8 - Photographies dans l'environnement lointain





**Projet de construction**  
**Tribune du Stade Jean Daurer, Bayonne (64)**

Maitre d'ouvrage :  
 Aviron Bayonnais Rugby  
 8 avenue Fernand Forgues  
 64 100 BAYONNE



Maitrise d'œuvre :

Agence Archicharen  
 4 rue Montreuil  
 64100 Bayonne  
 BETIKO  
 Allée de Proutlata  
 64 100 Bayonne  
 SCP BIGOURDAN  
 41 avenue d'Espagne  
 64 000 Anglet  
 JM LURIO  
 Bourg Ahaie  
 64 200 Ahaie Aliste Bascassen  
 INGETUDES  
 Place Pau Riche  
 31200 Toulouse

Tel : 05.59.31.40.56  
 agence@archicharen-architecte.fr  
 Architecte  
 Mandataire Phase conception  
 Tel : 05.56.50.04.15  
 betiko@wanadoo.fr  
 BET Economiste  
 Tel : 05.59.01.01.00  
 bigourdan.vrs@orange.fr  
 BET VRD  
 Tel : 05.59.37.07.66  
 jeanmarc@jmlurio.fr  
 BET Structure Béton - Métal  
 Tel : 05.34.42.20.20  
 ingetudes@ingetudes.com  
 BET CVC

Entreprise générale :

ETCHART CONSTRUCTION  
 Pôle Habitat - 2 Chemin de la Marcouette  
 64100 Bayonne

Tel : 05.59.52.56.88  
 accueil@groupe-etchart.fr  
 Mandataire  
 Phase chantier

Contrôleur technique :

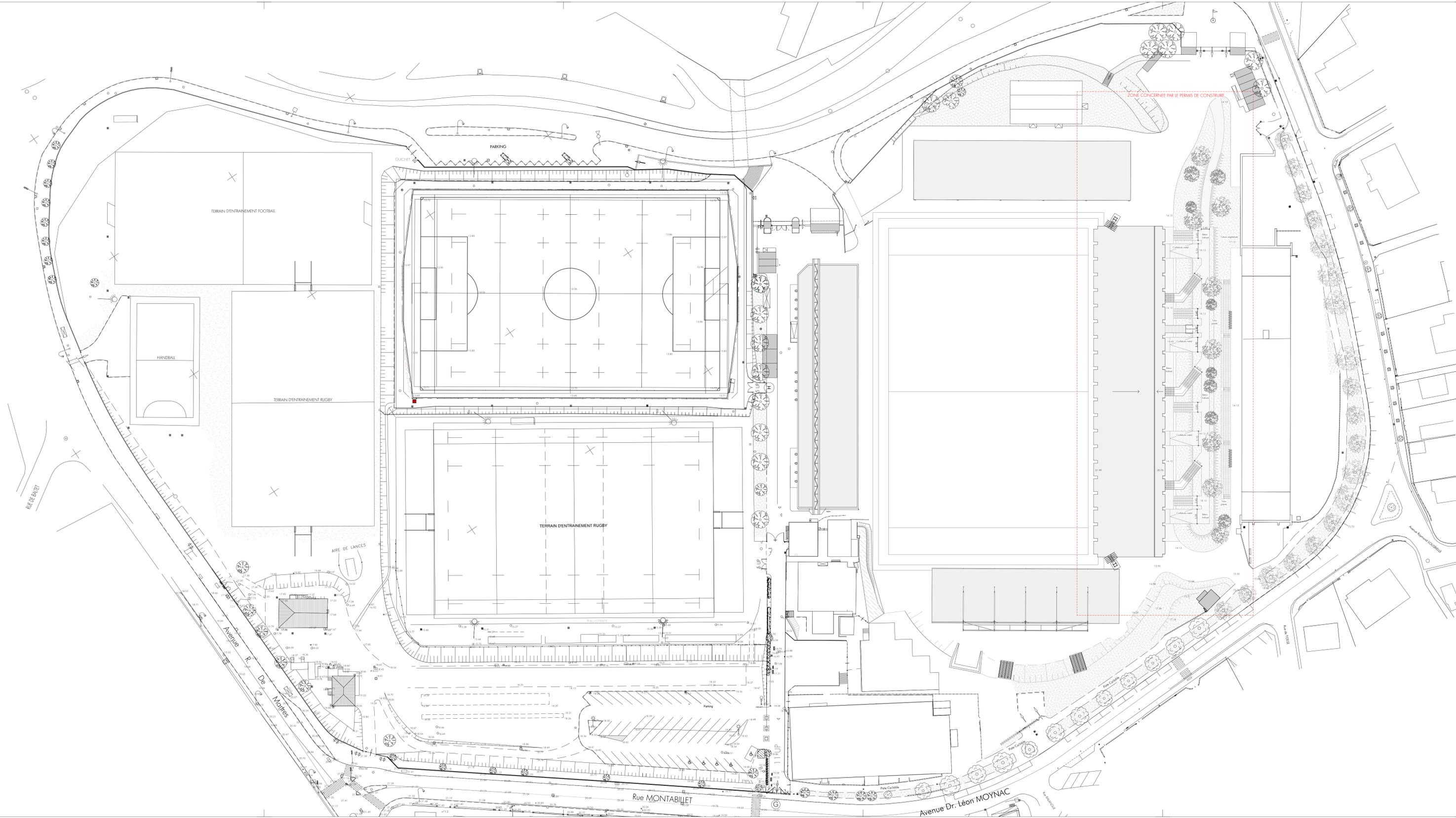
APAVE  
 63 Allée Fauste d'Heyrie  
 Technoparc Izarbel  
 64 010 Biarritz

Tel : 05.59.01.05.01  
 bieritz@apave.com



**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
 PC.0a Plan de masse EDL

Juillet 2020  
 Ech. 1:500



**Projet de construction**  
**Tribune du Stade Jean Daurer, Bayonne (64)**

**Maître d'ouvrage :**  
 Aviron Bayonnais Rugby  
 8 avenue Fernand Fogues  
 64 100 BAYONNE



**Maîtrise d'œuvre :**  
 Agence Archicharen  
 4 rue Montebilet  
 64100 Bayonne

Tel : 05.59.31.40.56  
 agence@archicharen-architecte.fr  
 Architecte  
 Mandataire Phase conception

**BETIKO**  
 Allée de Proulata  
 64 100 Bayonne

Tel : 05.56.50.04.15  
 betiko@wanadoo.fr  
 BET Economista

**SCP BIGOURDAN**  
 41 avenue d'Espagne  
 64 000 Anglet

Tel : 05.59.01.01.00  
 bigourdan.vin@orange.fr  
 BET VRD

**JM LIRIO**  
 Bourg Ahaie  
 64 500 Ahaie Aliste Bascassen

Tel : 05.59.37.07.66  
 jlior@bjl.com  
 BET Structure Béton - Métal

**INGETUDES**  
 Place Pau Riche  
 31200 Toulouse

Tel : 05.34.42.20.20  
 ingetudes@ingetudes.com  
 BET CVC

**Entreprise générale :**  
 ETC HART CONSTRUCTION  
 Pôle Habitat - 2 Chemin de la Marcouette  
 64100 Bayonne

Tel : 05.59.52.56.88  
 accueil@groupe-etchart.fr  
 Mandataire  
 Phase chantier

**Contrôleur technique :**  
 APAVE  
 63 Allée Fauste d'Eluy  
 Technopole Izarbel  
 64 210 Béarn

Tel : 05.59.01.05.01  
 bieritz@apave.com  
 Contrôleur technique



**PERMIS DE CONSTRUIRE**

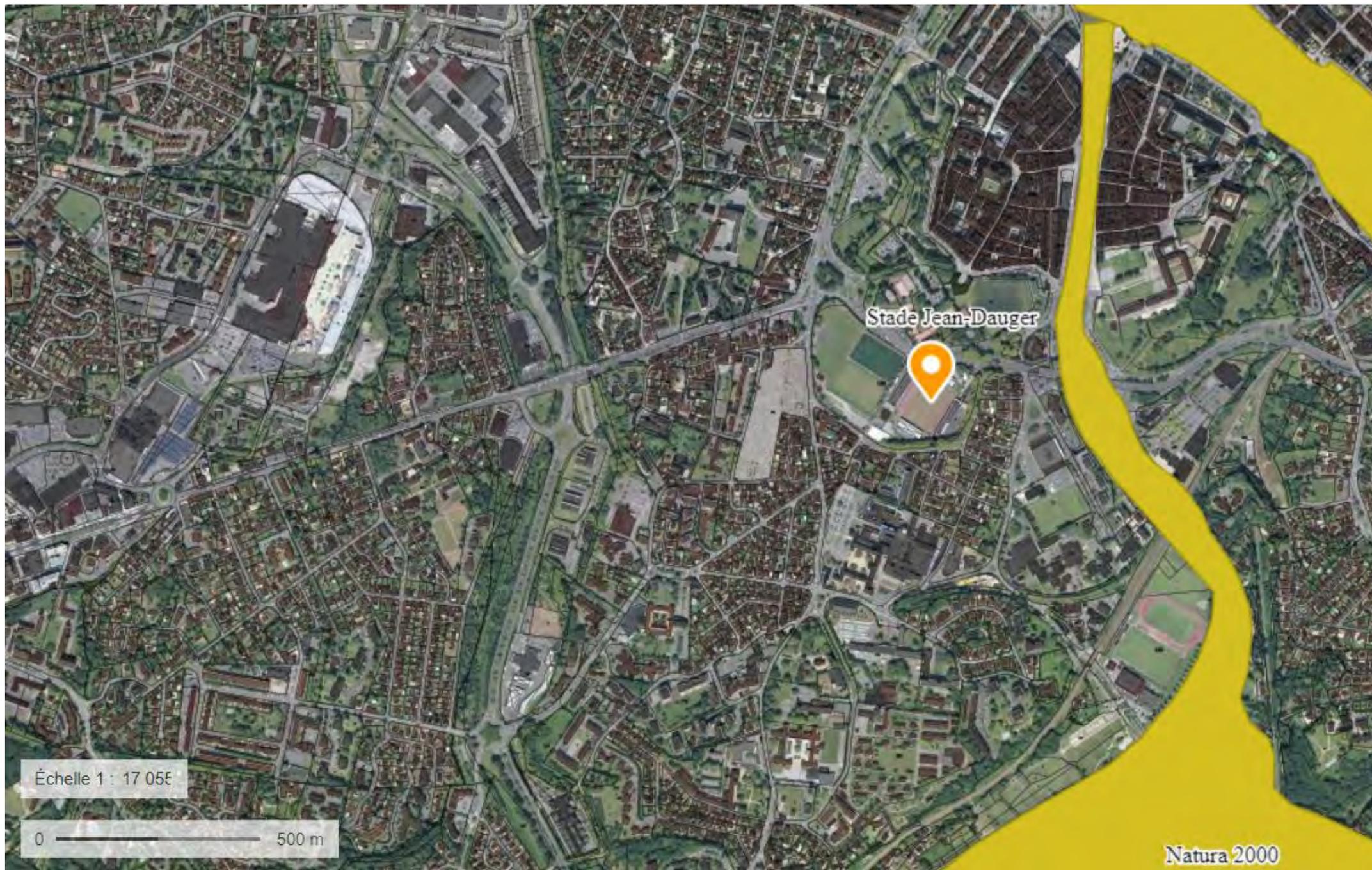
PC.2b Plan de masse Projet

Juillet 2020

Ech. 1:500



Plans des abords (données carto géoportail 2020)



Position du projet par rapport aux sites Natura 2000 à proximité (données géoportail 2020)

## NOTICE ARCHITECTURALE



Rénovation du stade Jean Daurer – Création d'une nouvelle tribune Est – Bayonne.

### ▪ Préambule

Le projet présenté ici fait partie intégrante d'une réflexion d'ensemble qui resitue le stade Jean Daurer dans son contexte historique, géographique et urbain pour essayer de ne pas hypothéquer son avenir.

Issu d'une intervention dans l'ancienne ceinture verte et militaire de Bayonne, le stade Jean Daurer est l'héritage d'un stade Vélodrome et d'un terrain de rebot implanté dans un parc.

La pratique du vélo et celle de l'athlétisme ont déserté l'enceinte au profit aujourd'hui de celle exclusive du rugby.

L'activité de pelote basque s'est maintenue même si la tribune Est du stade a totalement englouti les gradins permettant au spectateur d'assister aux parties de rebot.

Cette contrainte de la piste d'athlétisme et le relief de la piste cyclable ont éloigné les tribunes de l'aire de jeu créant un espace peu valorisant pour la ferveur populaire et l'ambiance sonore des matchs de rugby. Aujourd'hui les dispositions de type chaudron sont préférées pour catalyser l'enthousiasme des supporters et élever le moral des joueurs.

Ce projet s'inscrit dans cette volonté de rapprocher pelouse et tribunes par un glissement du terrain de jeu de 14 m vers l'ouest.

Cette translation du terrain invalide la position des tribunes existantes au sud, au nord et à l'est, réinterroge leur stature d'équipement public et appelle une requalification paysagère et urbaine des aires d'accès ou parvis dégagés à l'arrière de leur implantation.

La tribune d'honneur existante impose aujourd'hui sa prestance élégante, seule émergence rivalisant au-dessus de la crête des arbres avec les flèches de la cathédrale au nord, et les résidences de logement de Marracq et Saint Léon au sud et à l'Est.

Les tribunes Est, Sud et Nord construites, si elles respectent un rapport d'échelle qui révèle en majesté la tribune d'honneur, gardent cependant un aspect provisoire et sans saveur qui altère la beauté du site. Elles sont édifiées, comme de simples supports de gradins dont les faces arrière offrent en lecture le délaissé des structures dessinées, sans souci du paraître et sans accompagnement de contexte paysagé ou urbain.

Notre intention est ici d'ériger ces nouvelles tribunes comme des édifices urbains.

Nous proposons de les édifier sur un profil vertical qui superpose un gradin bas sur pelouse et un gradin sur balcon surmonté d'une toiture à large recouvrement.

A l'arrière des gradins, les espaces sous assises sont récupérés pour des usages festifs réceptifs, de réunion, de stockage ou de vestiaire.

Le profil original de la piste cyclable a légué un dessin de merlon périphérique qui installait le terrain de jeu dans un cratère.

Malgré la déformation géométrique, générée par la translation de l'aire de rugby, cette situation d'accès en surplomb nous est apparue pertinente pour mettre en scène le cheminement vers les assises et la perception de la pelouse.

Les parvis sur chaque tribune, s'ils conservent des constantes, n'en sont pas moins différenciés par les expositions urbaines et paysagères qui les caractérisent.

Au nord, la face du stade tournée vers la citée pose la question d'un affichage sur la route départementale élevée au statut d'entrée de ville dans un contexte de parc urbain en surplomb des remparts et en visibilité du grand Bayonne et des flèches de la cathédrale.

Ce sera à terme le parvis tourné vers le centre, ancien exutoire et antichambre du stade dont le lien à la ville reste à écrire.

Au sud sous la frondaison majestueuse des grands platanes, un parc paysagé mettra en scène la tribune et ses espaces réceptifs. Il recevra les aménagements d'un stationnement paysagé pour le fonctionnement d'une brasserie et l'accès des joueurs.

A l'Est, l'objectif est de rendre à la ville l'aire de rebot dans son écrin végétal, d'insérer dans un talus planté le gradinage qui en accueillera les spectateurs, et de recevoir en sommet de merlon le cheminement d'accès à la tribune.

Cet aménagement offre en lecture depuis l'Est et la voie de circulation, un édifice dont la base est absorbée par l'émergence du talus paysagé.

Le cheminement des spectateurs s'opère depuis le sommet du talus vers les accès en tribunes par le biais d'escaliers et passerelles qui enjambent le vide au travers des frondaisons d'une canopée végétale.

Le projet d'un nouveau stade qui ne verra son terme qu'après plusieurs phases de démolition, reconstruction de tribunes, commence par l'édification de la tribune Est objet de la présente demande de permis de construire.

Cette tribune a été conçue pour être répétée, au nord et au sud sur des profils identiques, afin de constituer une arène érigée en chaudron côté stade, et d'offrir, côté parvis et parc, une façade urbaine révélant au travers d'une paroi de verre dans sa profondeur, la pelouse et le contenu des activités qu'elle accueille.

Elle est la transcription la plus simple des nécessités structurelles qui soutiennent son édification. Elle devient l'expression directe de la coupe structurelle du projet, qui associe des grands portiques béton, support de gradins en arrête principale, et d'une charpente en profilés acier reconstitués accueillant en couverture une nappe mixte de métal et de bois.

Cette répétition des profils sur le linéaire de la façade rythme verticalement l'édifice pour urbaniser sa lecture et éviter l'effet masse que génère habituellement ce type d'équipement.

La transparence des façades en long pan révèle cette simplicité structurelle et accueille regard et parcours du visiteur dans l'épaisseur de la tribune.

#### ▪ Environnement existant

Le stade Jean Dauger présente un positionnement très préférentiel en cœur de ville. Hormis la tribune honneur, il est pourtant composé de constructions désordonnées, sans unité, et à l'apparence provisoire. Les reliquats d'une ancienne piste d'athlétisme, aujourd'hui abandonnée, bordent le terrain.

#### ▪ Insertion du projet dans son environnement

L'actuelle tribune Est et la maison du concierge seront démolies. La nouvelle tribune Est sera rapprochée vers l'ouest. Cela permet, à l'arrière, de dégager un merlon. Les terres de ce merlon sont issues de l'excavation nécessaire à la réalisation du nouveau terrain hybride. Ce merlon a plusieurs vertus. Il est le support des nouveaux gradins de la pelote, il crée une ceinture plantée devant la nouvelle tribune, il est le moyen d'accès à la nouvelle tribune Est et il crée une frontière physique entre la pelote et le rugby. Un nouvel éclairage du terrain est également proposé, avec des mâts architecturés qui, de part leurs hauteurs, feront signal dans la ville.

L'emprise de la nouvelle tribune est de 2847 m<sup>2</sup>. Elle propose 3808 places dont 56 PMR. Cela représente 2970 places grand public et 838 places VIP. Les places VIP disposent de 3 espaces réceptifs (deux de 170m<sup>2</sup> et un de 470m<sup>2</sup>). En semaine, l'Aviron Bayonnais pourra louer ces espaces à des tiers pour l'organisation d'événements et séminaires. En cumulant les sanitaires présents en RDC, la surface de plancher totale créée est de 1013m<sup>2</sup>. La hauteur de la tribune

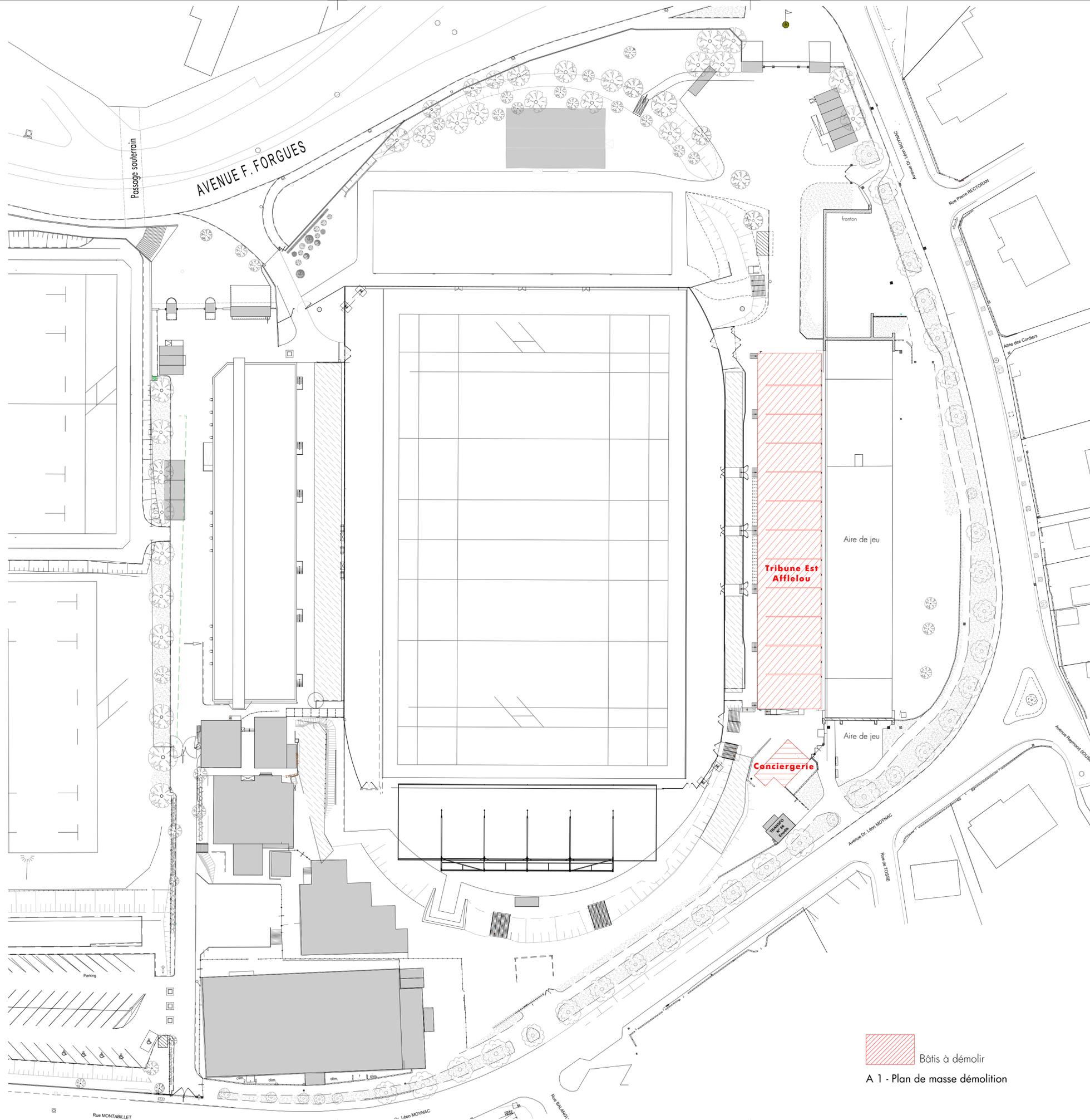
est de 17,9m au-dessus du terrain naturel. Elle sera légèrement plus basse que la tribune honneur, afin que cette dernière conserve son caractère central.

Les entrées et sorties sont inchangées par rapport à la situation actuelle. L'accès aux gradins bas est possible par le biais des deux vomitoires. Les spectateurs circulent au niveau du RDC et regagnent leurs places situées au-dessus. Le RDC sous tribune est livré brut, et sera aménagé par la suite par de futurs exploitants. Pour ce qui est de l'accès aux loges et aux places VIP, cela se fait via des passerelles supportées par le merlon. Ces spectateurs entrent alors par les salons et regagnent leurs sièges à l'extérieur en contrebas de ces salons. Pour ce qui est du balcon haut, l'accès se fait via les escaliers extérieurs qui reposent sur le merlon. L'accès PMR est possible partout, dans la mesure où un ascenseur permet de rallier à la fois le merlon et le balcon haut.

La démolition de la tribune actuelle engendre la destruction des locaux de la pelote qui sont logés dessous. Le présent projet prévoit de les restituer, ainsi que de créer des locaux dédiés aux scolaires. Ils seront placés dans le merlon, contre le mur à gauche, de sorte à être parfaitement intégrés au paysage planté. En effet, ils seront dissimulés sous une toiture végétalisée.







 Bâti à démolir  
A 1 - Plan de masse démolition



Tribune Afflelou



Conciergerie

A 2 - Photographies des bâtis à démolir

Projet de construction  
Tribune du Stade Jean Daurer, Bayonne (64)

Maitrise d'Ouvrage :

Aviron Bayonnais Rugby  
8 avenue Fernand Forgues  
64 100 BAYONNE



Maitrise d'Œuvre :

Agence Arotcharen  
4, rue Monréjau  
64100 Bayonne

Tél : 05.59.31.40.56  
agence@arotcharen-architecte.fr

Architecte  
Mandataire Phase conception

BETIKO  
Allée de Proullata  
64 100 Bayonne

Tél : 05.56.50.04.15  
betiko@wanadoo.fr

BET Economiste

SCP BIGOURDAN  
41 avenue d'Espagne  
64 600 Anglet

Tél : 05.59.01.01.00  
bigourdan.vrd@orange.fr

BET VRD

JM LURO  
Bourg Ahaxe  
64 220 Ahaxe Aiciette Bascassan

Tél : 05.59.37.07.65  
jeanmarie@beluro.fr

BET Structure Béton - Métal

INGETUDES  
Place Paul Riché  
31200 Toulouse

Tél : 05.34.42.20.20  
ingetudes@ingetudes.com

BET CVC

Entreprise générale :

ETCHART CONSTRUCTION  
Pôle Haristéguy - 2 Chemin de la Marouette  
64100 Bayonne

Tél : 05.59.52.96.88  
accueil@groupe-etchart.fr

Mandataire  
Phase chantier

Contrôleur technique :

APAVE  
63 Allée Fauste d'Elhuyar  
Technopolis Izarbel  
64 210 Bidart

Tél : 05.59.01.05.01  
bianritz@apave.com



PERMIS DE CONSTRUIRE

Juillet 2020

PC.27 Démolition

Ech. 1:500

**Note méthodologique présentant les mesures  
prises en phase chantier pour limiter les  
nuisances**

## 1. DEFINITION DES OBJECTIFS

---

Le chantier fait l'objet d'une démarche pour la qualité environnementale qui se traduit par l'organisation d'un chantier propre, ou les impacts sur l'environnement sont connus et maîtrisés afin de limiter les nuisances et les pollutions. Ces principes seront traduits et organisés de façon à garantir la rentabilité et la fonctionnalité de l'exécution. L'entreprise chargée des travaux sera certifiée MASE et la base de son organisation repose sur le référentiel ISO 14001 afin d'adapter les méthodes de travail de l'entreprise pour garantir un ouvrage conforme aux attentes tout en préservant la sécurité des ouvriers et le respect de l'environnement.

Les objectifs de l'entreprise sont de limiter :

- ⌘ les risques et les nuisances pour les riverains,
- ⌘ les risques pour la santé des travailleurs,
- ⌘ les pollutions de proximité,
- ⌘ la quantité de déchets de chantier mis en décharge définitive
- ⌘ les consommations de ressources pour la réalisation du chantier.

Pour réussir à limiter ces risques il est nécessaire dans un premier temps de les identifier. Suite à cette analyse la mission de l'entreprise sera de définir des matériaux, matériels et méthodes d'exécution favorables à toutes les parties prenantes du projet, c'est-à-dire les utilisateurs, le voisinage, les autres intervenants et le site.

## 2. ORGANISATION

---

Pour respecter ses engagements et atteindre ses objectifs, l'entreprise met à disposition les moyens humains nécessaires pour :

- ⌘ Assurer la conformité réglementaire
- ⌘ Réaliser les travaux
- ⌘ Mesurer l'efficacité des actions planifiées
- ⌘ Coordonner les actions entre les différents intervenants et responsables environnement de chantier

Le responsable environnement du chantier aura en charge :

- ⌘ La collecte et transmission des bordereaux de suivi des déchets,
- ⌘ Les contrôles sur chantier (niveau de bruit, respect des consignes, tri sélectifs, port des protections),

- ☒ La tenue du suivi des consommations
- ☒ L'actualisation de l'affichage de communication interne et externe
- ☒ Animation de causeries / point information / sensibilisation
- ☒ Détection des non-conformité et mise en place des actions correctives

Le responsable environnement du chantier sera épaulé par le responsable QSE de l'entreprise qui participe à la période de préparation, et veille à la tenue des objectifs. Il veille à valoriser l'impact visuel du chantier en imposant un chantier propre et organisé.

### 3. SENSIBILISATION ET FORMATION

Tout intervenant du chantier (personnel interne, intérim, sous-traitant) lors de son arrivée sur chantier est accueilli. Lors de cet accueil par le biais d'un formulaire contre signature et d'un livret d'accueil spécifique les informations suivantes sont transmises :

- ☒ Le contexte et la présentation du chantier
- ☒ Les objectifs fixés
- ☒ Le plan d'installation de chantier, de stationnement, de livraison et de stockage
- ☒ Présentation des intervenants
- ☒ Consignes de sécurité
- ☒ Consignes environnementales, du tri, des bonnes pratiques en cours dans l'entreprise
- ☒ Présentation du PPSPS

**ACCUEIL ET FORMATION A LA SECURITE  
DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

**INFORMATIONS GENERALES**

Date : \_\_\_\_\_ Personnel Entreprise :  Nouvel embauché ou  Changement de chantier  
 Formateur (s) : \_\_\_\_\_  Personnel externe Agence : \_\_\_\_\_  
 Chantier / Site : \_\_\_\_\_  Stagiaire / Apprenti  Fournisseur / ST : \_\_\_\_\_ **ACCUEIL RENFORCE**

**L'ENTREPRISE** Représentant pour le site : \_\_\_\_\_ **LE SALARIE** Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Fonction : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Qualification : \_\_\_\_\_ Ancienneté BTP : \_\_\_\_\_  
 N° de titre de travail (pour les étrangers) : \_\_\_\_\_

**APTITUDE MEDICALE**

Fiche présentée : \_\_\_\_\_ Restrictions éventuelles : \_\_\_\_\_  
 OUI  NON **SI "NON" PAS DE PRISE DE POSTE**

**FORMATIONS / HABILITATIONS ACQUISES** OUI NON

Permis de conduire :

**AUTORISATION DE CONDUITE**  Sauveteur secouriste  
 Gestes et postures  Travaux en hauteur  Port du harnais

Déviée le : \_\_\_\_\_

Types d'engins : \_\_\_\_\_

**FORMATIONS AMIANTE**  SS3  SS4  
 Autres stages de formation suivis (à préciser) : \_\_\_\_\_

CACES : \_\_\_\_\_

Habilitations électriques :

\* Récupérer les attestations de formation pour le personnel externe

**ACCUEIL SECURITE** OUI NON

Emploi : \_\_\_\_\_  Remise d'un livret d'accueil sécurité  
 Présentation Membres CE / DP / CHSCT  
 Présentation du règlement intérieur  
 Présentation du plan d'installation de chantier  
 Conduite à tenir en cas d'accident  
 Information droit de retrait/droit d'alerte  
 E.P.I. remis / nécessaires

Présentation des organigrammes :

Présentation politique et engagements :

Présentation du PPSPS (ou plan de prévention) :

Identification des secouristes :

SI ACCUEIL RENFORCE :  Présentation film  Test de connaissance (OCM)

**ACCUEIL ENVIRONNEMENT**

Présentation Aspects Environnementaux du chantier

Gestion des produits dangereux :

Définition (pictogrammes, fiche de données sécurité)

Stockage (rétention, étiquetage) / En cas de pollution

Élimination (bennes, aérosols et autres)

Personnes à contacter en cas de problème

Observations

**VISA DU SALARIE** **VISA DU FORMATEUR**

**EXEMPLAIRE SALARIE**

**ACCUEIL ET FORMATION A LA SECURITE  
DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

**La SÉCURITÉ au TRAVAIL  
c'est aussi VOTRE AFFAIRE**  
 Elle nécessite une FORMATION  
 à la SÉCURITÉ au profit :

- des salariés de l'entreprise,
- comme de ceux qui sont mis à disposition,
- au responsable sur le chantier de l'entreprise sous-traitante, qui à son tour, devra former les salariés de son entreprise présent sur le site.

**UNE FORMATION !**

→ **POURQUOI ?**

Pour vous instruire des précautions à prendre pour votre PROPRE SECURITE mais aussi celle des AUTRES.

→ **SUR QUOI ?**

- Sur les risques liés à la circulation dans l'entreprise.
- Sur les accès au travail et aux locaux collectifs.
- Sur les instructions d'évacuation (issues, dégagements).
- Sur les risques liés au travail.
- Sur la conduite à tenir en cas d'accident/incident.

**L'ACCIDENT N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES, SOYEZ TOUJOURS VIGILANT...**

**VOUS DEVEZ EN PERMANENCE PRENDRE LES PRÉCAUTIONS SUIVANTES :**

- Respecter le balisage des zones de travaux ; pour les travaux sous circulation, s'assurer que la signalisation est en place et porter les vêtements haute visibilité.
- Maintenir en place les protections collectives (garde-corps, balisage de fouilles, etc) ; signaler les protections qui ont été ôtées.
- Porter les équipements de protection individuelle qui vous ont été fournis ; en cas de détérioration ou d'usure demander le remplacement.
- Faire attention à la circulation des engins, ne circuler que dans les zones autorisées.
- Utiliser des engins de chantiers entretenus et à jour des visites générales périodiques.
- Respecter les consignes spécifiques à votre métier :

Pour les constructeurs :

- Attacher toujours les échelles en s'assurant qu'elles dépassent d'un mètre.
- Stabiliser les échafaudages roulants avant utilisation.
- Etc...

Pour les canaliseurs :

- Lors des travaux en tranchée (profondeur → 1,30 m), ne travailler qu'à l'intérieur du blindage.
- Ne pas sauter en fond de fouille ou dans les tranchées.
- Etc...

→ Respecter les consignes de sécurité spécifiques affichées et visibles sur certains sites.

**...ET RÉFLÉCHISSEZ TOUJOURS AVANT D'AGIR.**

Tous le personnel présent sur site a reçu une formation à la sécurité par le biais d'une vidéo. La vérification de la compréhension et de l'acquisition des consignes est formalisée par un questionnaire QCM.

Vidéo + QCM

Mensuellement, mais aussi à chaque changement de phase du chantier des ¼ heure sécurité & environnement (causeries) sont réalisés sur site avec l'équipe de production. Ces moments permettent à l'encadrement de transmettre les consignes, de répondre aux questions des compagnons et de rappeler les bonnes pratiques. Ces causeries permettent de maintenir un rythme régulier de diffusion d'informations et de consignes.

Causeries

Chaque chef de chantier possède un classeur chantier et une clé usb dans lesquels il retrouve :

Le mode de fonctionnement de l'entreprise,

Les rappels des bonnes pratiques

Les documents source d'enregistrement : questionnaire QCM, presque accident, causeries ...

Fiches de contrôle interne

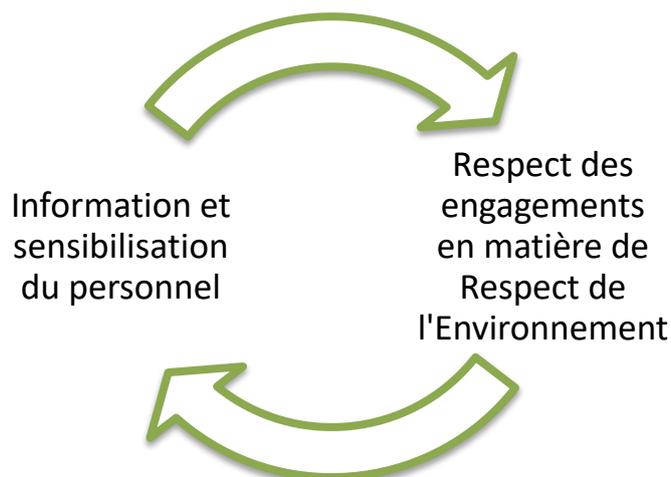
Registres de sécurité, des observations, de dangers graves

Modes opératoires standardisé de l'entreprise sous forme de fiches détaillées

Les documents issus de la préparation du chantier : PAQ, PPSPS, analyse de sensibilité, DICT, FDS des produits...

Classeur chantier

Chaque chef de chantier est titulaire d'une délégation de pouvoir hygiène et sécurité. Il est donc responsable et moteur sur la mise en place et le maintien des protections collectives, sur l'engagement de dépenses, l'acheminement et la mise en place de tout équipement rendu nécessaire et il veille rigoureusement au port des EPI adaptés.



## 4. CONTROLE DE L'APPLICATION DES MESURES

---

Le responsable environnement du chantier suit et vérifie sur chantier que les mesures définies sont appliquées. En préparation de travaux un plan de contrôle sera établi.

Il établit une liste détaillée des écarts relevés, il transmet ensuite aux chefs de chantiers et conducteurs de projet une synthèse avec les actions à mener, par qui et pour quelle date. Ainsi il s'assure au fur et à mesure de la levée des écarts. En cas de non-conformité majeure il établit une fiche de non-conformité qui est tracée et transmise au maître d'œuvre où il propose une action corrective.

Le responsable QSE de l'entreprise réalise des audits mensuels afin de s'assurer du respect des objectifs et des préconisations définies. En cas de détection de dérive ou d'anomalie un plan d'action est mis en place, managé conjointement avec le responsable environnement du chantier, afin d'assurer la remise en conformité et des actions sont menées : formation, nouvel aménagement, sensibilisation... afin d'éviter la reproduction de l'anomalie.

## 5. MESURES POUR LIMITER LES DECHETS

---

La production de déchets à la source peut être réduite :

- ✳ par le choix de systèmes constructifs générateurs de moins de déchets.
- ✳ en préférant la production de béton hors du site.
- ✳ en privilégiant la préfabrication en usine des aciers.
- ✳ par la mise en place d'un plan de réservations suffisamment anticipé.

### 5.1. MESURES MISE EN PLACE POUR LIMITER LES DECHETS BOIS

Réalisation par nos ateliers de mannequins/coffrages réutilisables

Stockage et réutilisation des chutes pour les travaux divers

Consignation et reprise des palettes

Réalisation de coffrage métalliques

Favoriser les huisseries métalliques

## 5.2. MESURES MISE EN PLACE POUR LIMITER LES DIB / DID / DIS / AEROSOL

Négociation avec les fournisseurs afin de réduire les emballages et sur emballage

Optimiser le tri de chaque catégorie pour améliorer le pourcentage de recyclage

Utilisation des traceurs de chantier aérosol en pointillé

Traçage autant que possible au « cordex » plutôt qu'à la bombe aérosol

Utilisation de contenant réutilisables : bidon galvanisé, pulvi...

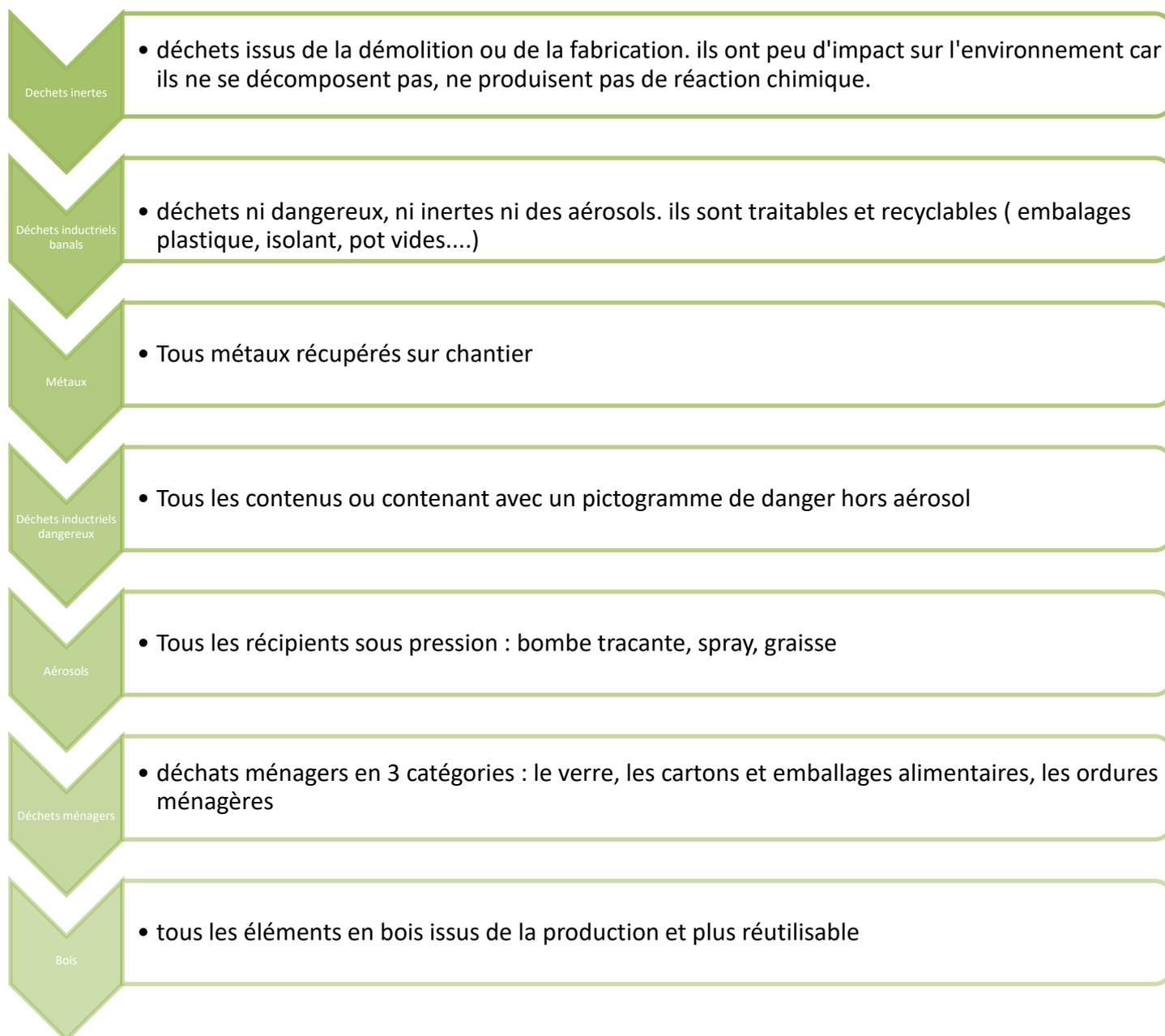
Livraison de consommables en vrac : pas de big bag

Approvisionnement de consommables liquide fût de grande contenance et réutilisables :  
décoffrant, GNR, essence

## 6. TRI DES DECHETS

---

Les différents types de déchets de chantier seront déposés dans les espaces de stockage suivants afin d'améliorer le tri et d'optimiser la collecte en vue de leur valorisation.



Des logotypes seront affichés sur les bennes de tri qui seront mises à disposition pour chaque type de déchet.

*Exemple de panneau affiché au droit des bennes :*



Afin de faciliter l'évacuation et le tri des déchets au fur et à mesure de l'avancée des travaux, des big bag équiperont chaque atelier, ils seront ensuite acheminés et triés dans les bennes principales.

### 6.1. SUIVI DES DECHETS

L'entreprise assurera le suivi du registre déchet par chantier afin de s'assurer du bon traitement et recyclage des déchets.

Le brûlage est strictement proscrit.

### 6.2. SITES D'ACHEMINEMENTS DES DECHETS

Les sites d'acheminements choisis seront les plus proches géographiquement afin de limiter le bilan carbone induit par le transport.

### 6.3. BILAN

Préparation de chantier :  
réduction de la production  
des déchets à la base

